



Equipement	CR ou SCR (E)		
Feux de route	CR ou SCR (E)		
Feux de croisement	A (E) dans CR ou SCR		
Feux de position	R-S1 (E)		
Feux rouges	R-S1 (E)		
Feux stop			
Climoteurs	av 1 (E)	ar 2a (E)	
Catadioptres	av	ar 1 (E)	
Feux de gabarit	av	ar	
Feux complément.			
Eclairage plaque	2/ séparés, au centre		
Essue-glace	2 balais avec/ sans lave-glace		
Avertisseurs	Motorcraft TPAR 556 + TPAR 557 ou d'autres modèles selon les fiches d'homologation		

**Indications pour le permis de circulation**

Genre du véhicule	Minibus		
Marque et type	FORD (D)	Transit	
Homologation			
N°	CH 2301 43		
Carrosserie	limousine		
Places	total 12	avant	3
Poids à vide	1370	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	10,16
Poids total	2400	Cylindrée	1995

**Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation**

- \*) Démarrage sur une côte de 15 %  
 Démultiplication exigée dans le pont AR pour boîte mécanique 4,625 = code "H", pour boîte autom. 5,14 = code "2".  
 Contrôler le code sur la plaquette du constructeur dans la rubrique "Axle".
- \*\*\*) Mesure des gaz  
 la vignette ECE-15 se trouve près de la plaquette du constructeur.
- \*\*\*) Ceintures de sécurité  
 position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis;  
 des ceintures du type "Ar4m" sont exigées.
- +) Poids à vide  
 avec boîte automatique + 15 kg.
- ++) Variantes de pneus  
 185 SR 14 Reinforced, AV 1270 (2,7) / AR 1270 (2,7), V-max. 180 km/h, voies inchangées  
 185 R 14 C, 6 PR, 1340 (3,0) 1340 (3,0) 120 km/h, voies inchangées

Indication du nombre de places et indications des sorties de secours exigées (porte du centre à droite et porte arrière). Un tachygraphe est exigé dans les voitures destinées au transport professionnel de personnes.

**Important**

contrôler l'espace entre les dossiers des sièges situés les uns derrière les autres (exigence minimale 650 mm; cette valeur est atteinte en diminuant l'épaisseur des rembourrages par la pose de boutons).

Lieu et date de l'homologation  
 Rothrist, 18.8. / 4.9. / 28.10.75  
 (1.10.75 gaz d'échappement)

Remplace FH CH 2301 43 du 18.8.75  
 boîte automatique / démarrage

(6.11.75)

Homologation fédérale des types de véhicules

Minibus

F O R D (D)

Ford Transit  
73 E3  
Moteur: NXB

CH 2301 43

## F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I.

Complément du 23.8. au 3.9.1976 à Rothrist - StaVariante du frein de service:Distribution des circuits : 1. circuit = AR + 1/2 AV  
2. circuit = 1/2 AVComplément du 20.01.77 à Rothrist - jak

Voiture testées avec la boîte automatique "FORD C 3" (code "D" sur la plaquette du constructeur) et avec un pont arrière de 4,62 (code "H") ou de 5,14 (code "2").

Garantie poids de l'ensemble, avec freins 3000 kg.